



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Bordeaux, le **26 DEC. 2011**

**Procès verbal de la Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
du 15 décembre 2011**

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie, le jeudi 15 décembre 2011 à 9h00, à la Préfecture, sous la présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde.

Etaient présents (39) :

- M. Alain ANZIANI, Sénateur, Adjoint au Maire de Mérignac,
- Mme Marie-Claire ARNAUD, Maire de Coutras,
- M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général, Maire de Fargues,
- M. Jean-Pierre BAILLE, Conseiller Général, Maire de Grignols, Président de la CDC Captieux-Grignols,
- M. Jacques BASTIDE, Maire de St Laurent d'Arce,
- M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire de Bordeaux,
- M. Gérard CESAR, Premier assesseur de la Commission départementale, Sénateur, Maire de Rauzan, Président de la CDC Castillon-Pujols,
- Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire de Macau, Vice-Président CDC Médoc-Estuaire,
- M. Yves D'AMECOURT, Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne, Président de la CDC du Sauveterrois,
- M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Créon,
- M. Pierre DUCOUT, Maire de Cestas, Président de la CDC Cestas-Canéjan,
- M. Christophe DUPRAT, Maire de St Aubin de Médoc,
- M. Bernard DUSSAUT, Vice-Président du Conseil Général
- Mme Hélène ESTRADE, Conseillère Régionale, Maire de Lapouyade,
- M. Daniel FENELON, Maire de Belves de Castillon, Président de l'Union des Syndicats pour le traitement des O.M. de Gironde Est et du Vélinois,
- M. Yves FOULON, Conseiller Général, Maire d'Arcachon
- M. Bernard GUIRAUD, Maire de Lesparre-Médoc,
- Mme Laurence HARRIBEY, Maire de Noaillan, Présidente de la CDC du canton de Villandraut,
- M. Sébastien HOURNAU, Conseiller Général, Maire de Pauillac, Président de la CDC Centre Médoc,
- Mme Dominique IRIART, Adjointe au Maire de Talence,
- M. Bernard Philippe LACOSTE, Maire de St Magne, Président de la CDC du Val de l'Eyre,
- M. Bernard LAURET, Maire de Saint-Émilion, Président de la CdC de la Juridiction de Saint-Émilion
- M. Yves LECAUDEY, Président de la CDC Médullienne,
- M. Xavier LORIAUD, Conseiller Général,
- M. Nicolas MADRELLE, Conseiller Régional, Adjoint au Maire de Carbon-Blanc,
- M. Philippe MADRELLE, Sénateur, Président du Conseil Général,
- M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire de Bordeaux, Vice Président de la CUB,
- M. Gilbert MITTERRAND, Maire de Libourne, Président de la CDC du Nord Libournais,
- M. Bernard PERALDI, Maire de St Christoly de Blaye, Président de la CDC du canton de St Savin,
- M. Xavier PINTAT, Sénateur, Maire de Soulac sur Mer, Président de la CDC de la Pointe du Médoc,

- M. Philippe PLAGNOL, 1er Adjoint au Maire de Langon, Président de la CDC du Pays de Langon,
- M. Philippe PLISSON, Rapporteur général de la Commission départementale, Député, Conseiller Général, Maire de St Caprais de Blaye, Président de la CDC de l'Estuaire canton de St Ciers sur Gironde,
- Mme Michelle SAINTOUT, Maire de St Estèphe,
- Mme Colette SCOTT, Conseillère Municipale de Paillet, Présidente de la CDC du Vallon de l'Artolie,
- Mme Danielle SECCO, Second assesseur de la Commission départementale, Maire de St Morillon,
- M. Christian TAMARELLE, Maire de St Médard d'Eyrans, Président de la CDC de Montesquieu,
- M. Jacky TERRANCLE, Maire de St Palais, Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais,
- Mme Marie-France THERON, Maire de Portets,
- M. David ULMANN, Maire de La Roquille, Président de la CDC du Pays Foyen,

Ont donné pouvoir (16)

- M. Jean-Jacques BENOIT, Conseiller Général, Maire de Pessac a donné pouvoir à M. Alain ANZIANI, Sénateur, Adjoint au Maire de Mérignac,
- Mme Françoise CARTRON, Sénatrice, Maire d'Artigues Près Bordeaux, a donné pouvoir à Mme Marie-Claire ARNAUD, Maire de Coutras,
- Mme Isabelle BOUDINEAU, Vice Présidente du Conseil Régional, a donné pouvoir à M. Nicolas MADRELLE, Conseiller Régional, Adjoint au Maire de Carbon-Blanc,
- M. Jean-Luc GLEYZE, Vice-Président du Conseil Général, a donné pouvoir à M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Créon,
- M. François DELUGA, Député, Maire du Teich, Vice Président de la COBAS, a donné pouvoir à M. Pierre DUCOUT, Maire de Cestas, Président de la CDC Cestas-Canéjan,
- Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénatrice, Maire de Gujan Mestras a donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT, Maire de St Aubin de Médoc,
- M. Yves FOULON, Conseiller Général, Maire d'Arcachon, Président de la COBAS ayant été amené à quitter la séance, a donné pouvoir à M. Yves D'AMECOURT, Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne, Président de la CDC du Sauveterrois,
- M. Philippe PLAGNOL, 1er Adjoint au Maire de Langon, Président de la CDC du Pays de Langon ayant été amené à quitter la séance, a donné pouvoir à Mme Laurence HARRIBEY, Maire de Noaillan, Présidente de la CDC du canton de Villandraut,
- M. Philippe MADRELLE, Sénateur, Président du Conseil Général, a donné pouvoir à M. Bernard DUSSAUT, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Vincent NUCHY, Conseiller Général, Maire de Salles, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a donné pouvoir à M. Daniel FENELON, Maire de Belves de Castillon, Président de l'Union des Syndicats pour le traitement des O.M. de Gironde Est et du Vélinois,
- M. Michel FROUIN, Conseiller Général, Maire de Lugon et l'île du Carney, Président de la CDC du canton de Fronsac, a donné pouvoir à M. Sébastien HOURNAU, Conseiller Général, Maire de Pauillac, Président de la CDC Centre Médoc,
- M. Philippe MEYNARD, Maire de Barsac, Président de la CDC du canton de Podensac a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAILLE, Conseiller Général, Maire de Grignols, Président de la CDC Captieux-Grignols.
- M. Patrick PUJOL, Maire de Villenave d'Ornon, Vice Président de la CUB, a donné pouvoir à Mme Dominique IRIART, Adjointe au Maire de Talence,
- M. Jean-Pierre SOUBIE, Conseiller Général, Président de la CDC des Côteaux Bordelais, a donné pouvoir à M. Yves LECAUDEY, Président de la CDC Médullienne,
- M. Vincent FELTESSE, Maire de Blanquefort, Président de la CUB, a donné pouvoir à M. Gilbert MITTERRAND, Maire de Libourne, Président de la CDC du Nord Libournais,
- M. Xavier PINTAT, Sénateur, Maire de Soulac sur Mer, Président de la CDC de la Pointe du Médoc, ayant été amené à quitter la séance, a donné pouvoir à M. Bernard LAURET, Maire de Saint-Emilion, Président de la Cdc de la Juridiction de Saint-Émilion.

Etaient absents (14)

- M. Jean-Jacques BENOIT, Conseiller Général, Maire de Pessac, (excusé),
- Mme Isabelle BOUDINEAU, Vice Présidente du Conseil Régional, (excusée),
- Mme Françoise CARTRON, Sénatrice, Maire d'Artigues Près Bordeaux,
- M. Jean-Luc GLEYZE, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Jean-Michel DAVID, Maire de Lacanau,
- M. François DELUGA, Député, Maire du Teich, Vice Président de la COBAS, (excusé)
- Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénatrice, Maire de Gujan Mestras
- M. Vincent FELTESSE, Maire de Blanquefort, Président de la CUB (excusé),
- M. Ludovic FREYGEFOND, Conseiller Régional, Maire de Le Taillan-Médoc,
- M. Michel FROUIN, Conseiller Général, Maire de Lugon et l'Ile du Carney, Président de la CDC du canton de Fronsac, (excusé),
- M. Philippe MEYNARD, Maire de Barsac, Président de la CDC du canton de Podensac,
- M. Vincent NUCHY, Conseiller Général, Maire de Salles, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, (excusé),
- M. Patrick PUJOL, Maire de Villenave d'Ornon, Vice Président de la CUB (excusé),
- M. Jean-Pierre SOUBIE, Conseiller Général, Président de la CDC des Côteaux Bordelais, (excusé),

Etaient également présents :

- Mme Isabelle DILHAC, Secrétaire générale,
- Mme Michèle CAZANOVE, Sous-préfète de LANGON,
- Mme Maryline GARDNER, Sous-préfète de LESPARRÉ-MÉDOC,
- M. Patrick MARTINEZ, Sous-préfet de LIBOURNE,
- M. Jérôme BURCKEL, Sous-préfet de BLAYE,
- M. Jean-Pierre HAMON, Sous-préfet d'ARCACHON,
- M. Damien IENTILE, Stagiaire ENA, Préfecture de la Gironde,
- Mme Christelle PUIMERAT, Directrice des Relations avec les Collectivités Territoriales, Préfecture de la Gironde,
- M. Patrick NEVEUX, Chef du Bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité, Préfecture de la Gironde,
- Mme Johanna RAKOTOLAHY, Mme Elisabeth PRIEUR, et Mme Isabelle VALBOM, Section intercommunalité, Préfecture de la Gironde,
- Mme Marie-Claude ARMAYAN, Chef du Bureau Urbanisme,
- M. Jean-Pascal BOISSON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM).



Monsieur le Préfet constate le quorum et ouvre la séance en présentant les trois points inscrits à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2011

Les membres de la CDCI n'émettant aucune observation sur le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2011, celui-ci est adopté.

II. Vote des amendements

Il est procédé au vote des amendements, dont le procès-verbal est joint en annexe.

Pour l'arrondissement de Langon :

L'amendement n°7 relatif au rattachement des communes de Rimons et de Taillecavat à la communauté de communes du Sauveterrois fait l'objet d'un débat, dans la mesure où ces communes ont initialement émis le souhait d'être rattachées à la communauté de communes du Réolais. Toutefois, ces communes étant séparées de la communauté de communes du Réolais par des communes souhaitant rejoindre la communauté de communes du Sauveterrois, la CDCI se résout à voter leur rattachement à la communauté de communes du Sauveterrois, conformément à l'exigence de continuité territoriale.

Monsieur le Préfet rappelle, dans un esprit de complète transparence, que les communautés de communes du Pays d'Auros et du Réolais sont amenées à fusionner en vertu du schéma, la communauté de communes issue de cette fusion voyant par ailleurs son périmètre étendu aux trois communes de Roquebrune, de Monségur et de Saint-Vivien-de-Monségur (conformément à l'amendement n°6).

Monsieur le Préfet indique également que le projet de schéma prévoit la fusion de quatre communautés de communes du sud de l'arrondissement de Langon (Pays Paroupian, Canton de Villandraut, Bazadais et Captieux-Grignols). Dans la mesure où aucun amendement n'a modifié cette proposition de fusion, qui concerne entre autres deux communautés de communes de moins de 5 000 habitants, elle reste inscrite dans le projet de schéma et s'appliquera.

En revanche, la fusion des communautés de communes du Pays de Langon et des Coteaux Macariens, prévue dans le projet de SDCI initial, est rejetée par la CDCI.

Pour l'arrondissement de Bordeaux :

Monsieur le Préfet fait état d'un courrier du maire de Martignas-sur-Jalle en date du 14 décembre 2011, dans lequel le maire lui fait savoir que face à l'obligation de rattachement qui s'impose aux communes isolées, la commune de Martignas-sur-Jalle opte pour le rattachement à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Après un débat et une suspension de séance demandée par Monsieur César, la CDCI adopte un amendement (à l'unanimité moins les abstentions correspondant à plusieurs maires des communes de la Communauté urbaine de Bordeaux) portant rattachement de la commune de Martignas-sur-Jalle à la Communauté urbaine de Bordeaux.

A propos du rejet de la proposition de dissolution du syndicat intercommunal de transport de corps de Pondaurat-Aillas-Bassane :

Dans la mesure où la carence de l'initiative privée en matière de transport de corps n'est pas avérée dans l'aire géographique d'activité de ce syndicat, il existe un doute sur le caractère légal de son existence. Son maintien, issu de l'amendement n°11 voté en séance, pourrait donc poser un problème de légalité, et le Préfet indique qu'il réserve sa position à ce sujet.

Sur les dates de prise d'effet des propositions du schéma :

Monsieur d'Amécourt demande que le rattachement des communes issues des communautés de communes du Monségurais et du Pays de Pellegrue n'intervienne pas avant le premier janvier 2014. Monsieur Ulmann demande également que le rattachement des communes de Pellegrue, Massugas, Landerrouat, Auriolles et Listrac-de-Durèze n'intervienne pas avant le premier janvier 2014.

Monsieur Plisson demande que pour certains syndicats, notamment le syndicat de ramassage scolaire de Pauillac, la date de prise d'effet des propositions du schéma puisse être le premier janvier 2014.

En réponse à ces différentes demandes, Monsieur le Préfet précise qu'il n'est point besoin d'amender le schéma. En effet, les propositions du schéma pourront prendre effet au premier janvier 2014, sur demande des élus et lorsqu'il paraîtra nécessaire, notamment pour des raisons techniques, de laisser du temps aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes pour mettre en œuvre lesdites propositions. Dans ce cas, il suffira au Préfet de prendre les arrêtés de périmètre entre le premier janvier 2013 et le premier juin 2013.

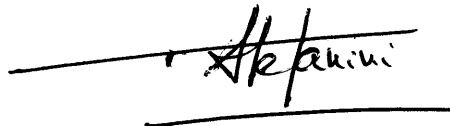
III. Vote global sur le projet de SDCI.

Le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, tel que modifié par les amendements adoptés aux deux tiers par la CDCI, est soumis dans sa globalité au vote de la CDCI, qui émet un avis favorable, à l'unanimité des membres moins une voix.

Monsieur le Rapporteur général et plusieurs membres de la CDCI, notamment Monsieur Martin, Monsieur César, Monsieur Madrelle, ainsi que Monsieur le Préfet, se réjouissent de l'état d'esprit qui a présidé aux travaux, état d'esprit qui s'est caractérisé par la volonté de rechercher le consensus le plus large et de toujours prendre en considération la volonté de chaque commune et de son maire. Ils remercient la Secrétaire générale de la préfecture, les Sous-préfets, les services de la préfecture, ainsi que le stagiaire de l'Ecole nationale d'administration, pour la qualité du travail effectué.

Monsieur le Préfet lève la séance.

Le Préfet,



Patrick STEFANINI

Annexe.
Procès verbal de vote des amendements

TABLEAU DES AMENDEMENTS PROPOSES AU VOTE DE LA CDCI

REUNION DU 15 DECEMBRE 2011

Arrondissement	Proposition de l'Etat	N°	Proposition d'amendement	Résultat du vote
SYNDICATS				
Arcachon	Dissolution du SI des transports d'élèves du Nord-Bassin.	1	Dissolution du SI des transports d'élèves du Nord-Bassin à compléter du 1er septembre 2013 et reprise de la compétence par la COBAN Atlantique.	Unanimité
Langon	Dissolution du Syndicat de voirie de Blasimon, puis reprise par la CC de Castillon-Pujols, selon les règles de droit commun.	2	Rejet de la proposition.	Unanimité
Langon	Dissolution du SI ambulance de Captieux.	3	Rejet de la proposition.	Unanimité
Langon	Dissolution du SI du musée de Bazas-Villandraut.	4	Partie II prospective : Dissolution à terme du SI pour la gestion des musées de Bazas et de Villandraut, après l'obtention par le musée de Bazas du label « musée de France ».	Unanimité
Lesparre-Médoc	Dissolution du SIVOM de Saint-Yzans-de-Médoc.	5	Dissolution du SIVOM de Saint-Yzans-de-Médoc au premier janvier 2014.	Unanimité
EPCI A FISCALITE PROPRE				
	Fusion CC Pays de Pellegrue + CC Sauveterrois ET Fusion CC Monségurais + CC Pays d'Auros + CC Réolais		Les communes de Pellegrue, Massugas, Landerrouat, Aurillies et Listrac-de-Durèze sont rattachées à la communauté de communes du Pays Foyen.	
		6	Les communes de Soussac, Cazaugiat, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Sulpice-de-Guilleraques, Sainte-Gemme, Landerrouet-sur-Séjour, Dieuvivol, Neuffons, Mesterieux, Coutures, Le Puy, Cours-de-Monségur et Castelmoren-d'Albret sont rattachées à la communauté de communes du Sauveterrois.	Unanimité moins 1 abstention et 2 voix contre
Langon		7	Les communes de Monségur, Roquebrune et Saint-Vivien-de-Monségur sont rattachées à la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Réolais et du Pays d'Auros. Les communes de Rimons et Taillecat sont rattachées à la communauté de communes du Sauveterrois.	Unanimité moins 1 abstention et 2 voix contre
		8	Fusion au 1er janvier 2014 de la communauté de communes des Coteaux Macariens, de la communauté de communes du Pays de Langon, de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Villandraut, du Pays Paroupien, du Bazadais et de Captieux-Grignols, et de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Réolais et du Pays d'Auros, dont le périmètre a été étendu aux communes de Roquebrune, Monségur, et Saint-Vivien-de-Monségur.	REJETE 31 contre, 18 abstention et 3 voix pour
		8 bis	Partie II prospective : étude d'une coopération plus large entre notamment la communauté de communes des Coteaux Macariens, la communauté de communes du Pays de Langon, la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Villandraut, du Pays Paroupien, du Bazadais et de Captieux-Grignols, et la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Réolais et du Pays d'Auros, dont le périmètre a été étendu aux communes de Roquebrune, Monségur, et Saint-Vivien-de-Monségur.	Unanimité
Langon	Fusion CC Coteaux Macariens + CC Pays de Langon	9	Rejet de la proposition.	Unanimité moins 2 voix
Bordeaux	Rattachement de Martignas-sur-Jalle à la Métropole.	10	Rattachement de Martignas-sur-Jalle à la CUB.	Unanimité moins 5 abstentions
Amendement proposé en séance				
Langon	Dissolution du SI de transport de corps de Pondaurat-Aillas-Bassane	11	Rejet de la proposition.	Adopté à 36 voix

VOTE FINAL SUR LE PROJET DE SDCI AMENDE.

Unanimité moins une voix